



Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire de
l'Association des Jardins Familiaux d'Avranches
05 février 2023,
Salle Ernest Lenoël
24, place du Marché 50300 Avranches

Siège Social

19, Bis Avenue du Rocher
50300 Saint Senier / Avranches

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice, à 09 H 45

Le Président rappelle aux adhérents, que l'Assemblée Générale Ordinaire est régie par les statuts en vigueur du 03 Novembre 2019, validés par les différentes Assemblées Générales Extraordinaires.

Article 11 : *Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'un mandat écrit. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) voix, y compris la sienne.*

Accueil et mot du Président en exercice,

Le Président accueille les adhérents et invités, il procède aux remerciements

Indique que les invités suivants sont présents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

M. COSSEC Christian, représentant la Ville d'Avranches

M. PENNEC Thierry représentant la Ville d'Avranches

Le Président précise que l'Assemblée Générale Ordinaire n'est pas assujettie à un quorum (voir statuts):

Le nombre d'adhérents présents, au début de l'Assemblée est de : **54**, au cours de l'A.G.O plusieurs adhérents se présentent, ce qui porte le nombre de présent à **59**

Le nombre d'Adhérents représentés par un pouvoir écrit est de : **2**

Les votes seront exprimés soit à l'unanimité, soit à la majorité, qualifiée des adhérents présents et représentés.

Rapport Moral de l'Association ,

Le Président donne la parole au Vice président pour la présentation du rapport moral

Rapport D'activités de l'Association ,

Le Président donne la parole au Comité de pilotage pour la présentation du rapport moral, avec diffusion du diaporama associé

Mme Chantal MORAZIN, M Axel PILLET, M. Benoit GENESLEY, M. Francis CLEMENT

Après la présentation du rapport moral et du rapport d'activité, le Président de L'Association fait procéder à un vote contradictoire à main levée :

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs à l'unanimité

Rapport financier de l'Association,

Le Président donne la parole au Trésorier pour la présentation du rapport Financier.

Après cette présentation, le Président de L'Association fait procéder à un vote contradictoire à main levée :

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs à l'unanimité

Le Président indique que les excédents de gestion 2022, seront affectés au budget 2023

Le Président donne la parole à Messieurs **COSSEC Christian** et **PENNEC Thierry**, représentant la Ville d'Avranches

Renouvellement des Administrateurs

Le Président donne la parole au Vice président Administrateur chargé de la gestion statutaire pour le renouvellement du Conseil d'Administration

Préambule :

Lors du courrier d'appel à cotisation pour 2023, il constituait une invitation pour participer soit physiquement, soit représenté à l' A.G.O du 05/02/2023 à 9 H30 Salle Ernest Lenoël, Place du marché à Avranches, (Rappel Article 11 des statuts : Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'un mandat écrit. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) voix, y compris la sienne.), de même il demandait en conformité avec l'article 8_3 des statuts, *Veillez lors du règlement de votre cotisation nous faire part de votre éventuelle candidature au poste d'Administrateur, en indiquant sur papier libre vos coordonnées complètes, vos motivations et souhaits de responsabilités.*

Administrateurs sortants :

Démissionnaire :

M. Daniel PAUGAM, non candidat à réélection

Tiers sortant par tirage au sort, effectué avant l'A.G.O sur la totalité des Administrateurs, le tirage est fait et contrôlé par un adhérent, **M. Noël GROISIL**

Mme Chantal MORAZIN, candidat à réélection

M. Dominique FLAMENT, candidat à réélection

M. Alain TRUBLET, candidat à réélection

M. Jacques DEBRUYNE, candidat à réélection

Candidat inscrit à l'élection suite au courrier

M. Axel PILLET

Il est à noter que le nombre d'Administrateurs à élire est de 5, et que le nombre de candidats est de 5, néanmoins :

L'Assemblée procède à un vote contradictoire à mains levées, pour l'élection des Administrateurs

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

Les candidats sont élus à l'unanimité

Conformément à l'Article 8-2 **Durée du mandat des représentants élus par les membres de l'Association** : La durée du mandat est fixée à trois (3) années

Ces Administrateurs élus et/ou réélus participeront au tirage au sort du tiers sortant de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026

Question (s) diverse (s) mineure (s), induite (nt) par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs concernés répondent aux questions

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président en exercice déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11 H 15

Et invite les participants « Au pot du jardinier »

Le Président en exercice.

Dominique FLAMENT

Le Vice_président en exercice.

Jacques DEBRUYNE